



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 19 juin 2023

Présidence: M. Sébastien Hope Weber

Objet : PRÉAVIS 09/2023 – RAPPORT DE GESTION 2022

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 09/2023 de la Municipalité du 1^{er} mai 2023;
ouï le rapport de la Commission de gestion;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



**d'approuver la gestion relative à l'exercice 2022 et d'en donner décharge à la
Municipalité.**

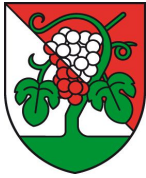
Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2023.

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Hope Weber

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 19 juin 2023
Présidence: M. Sébastien Hope Weber
Objet : PRÉAVIS 10/2023 - COMPTES 2022

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N° 10/2023 de la Municipalité du 1^{er} mai 2023;
oui le rapport de la Commission de gestion;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



d'approuver les comptes 2022 tels qu'ils sont présentés.

Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2023.

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Hope Weber

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 19 juin 2023

Présidence: M. Sébastien Hope Weber

Objet : PRÉAVIS 11/2023 – GRANDVAUX - CHEMIN DE LA BRANCHE ET ROUTE DE LA CRÉTAZ - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES ET RÉFECTION SECTORIELLE DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis n° 11/2023 de la Municipalité du 1^{er} mai 2023 ;
ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



1. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de réalisation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de la conduite d'eau potable au chemin de la Branche et à la route de Crétaz ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'780'000.- hors taxes ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des collecteurs de CHF 1'569'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 52'300.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2024 ;
5. d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 17'000.- et le solde de CHF 194'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 6'500.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2024.

Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2023.

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Hope Weber

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 19 juin 2023

Présidence: M. Sébastien Hope Weber

Objet : RAPPORT-PRÉAVIS 12/2023 – RÉPONSE AU POSTULAT DE M. GILLES DANA, MME VALÉRIE HILL ET CONSORTS « PLANIFICATION POUR UN DÉPLOIEMENT MAÎTRISÉ DES ANTENNES 5G » DU 6 FÉVRIER 2023

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le rapport-préavis n° 12/2023 de la Municipalité du 1^{er} mai 2023 ;
ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 46 voix pour et 1 abstention



de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Gilles Dana et Mme Valérie Hill et consorts « Planification pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G » et de le classer.

Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2023.

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Hope Weber

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 19 juin 2023

Présidence: M. Sébastien Hope Weber

Objet : PRÉAVIS 13/2023 – RÉVISION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 SEPTEMBRE 2016 - MODIFICATION DES ARTICLES 11, 38, 39, 40, 58, 62, 65, 69, 101 ET 110

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 13/2023 de la Municipalité du 1^{er} mai 2023 ;
ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



1. d'adopter tel que présenté, avec les modifications des articles 11, 38, 39, 40, 58, 62, 65, 69, 101 et 110, le projet de révision du règlement du Conseil communal ;
2. de fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement dès son approbation par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport le délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle échu.

Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2023.

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Hope Weber

Catherine Fonjallaz